



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 24 septembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.6, 4.5, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 4.11, 4.12, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h50

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 2.3), Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT (jusqu'au 5.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 2.5), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.5), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1 et jusqu'au 3.5), M. Philippe GONON (jusqu'au 7.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 2.5), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 4.3), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (jusqu'au 2.3), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.4) **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC (à partir du 1.1.1) **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin** : Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.3), M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey** : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : Mme Annie SALOMEZ **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.2) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT **Beure** : Mme Chantal JARROT **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Francois** : Mme Orianne DELAGUE **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines** : Mme Ada LEUCI **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Pascale HANUS **Morre** : Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars** : M. Philippe BELUCHE, Mme Christine BITSCHENE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : Mme Nicole WEINMAN **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Serre-les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT **Thise** : Mme Laurence GUIBRET **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : M.J. BERNABEU, E. BRIOT (à partir du 2.4), G. CHALNOT (à partir du 5.4), Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), E. DUMONT, M. EL YASSA, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 2.1), J. GROSPERRIN, S. JOLY, T. MORTON (jusqu'au 2.4), D. POISSENOT, A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH (à partir du 2.4), A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), C. JARROT (à partir du 1.1.4), C. BOTTERON, Y. GUYEN, C. LINDECKER, M. DONEY, A. LEUCI, P. HANUS, M.C. MARTINET, J.M. BOUSSET

Mandataires : A. PARIS, C. LIME (à partir du 2.4), F. ALLEMAN (à partir du 5.4), S. WANLIN, C. CAULET (jusqu'au 2.4), D. DARD, M. LOYAT, M. ZEHAF, M.L. DALPHIN (à partir du 2.1), P. BONNET, E. MAILLOT, P. CURIE (jusqu'au 2.4), N. BODIN, P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), C. WERTHE (à partir du 2.4), F. PRESSE (jusqu'au 1.1.2), P. CHANEY (à partir du 1.1.4), P. GUILLAUME, B. ANDREOSSO, V. FIETIER, Y. DELARUE, M. FELT, P. DUCHEZEAU, J.M. CAYUELA, A. SALOMEZ

Délibération n°2015/002925

Rapport n°4.12 - Optimisation de la redevance incitative (RI) en habitat collectif et aide au changement de comportements

Optimisation de la redevance incitative (RI) en habitat collectif et aide au changement de comportements

Rapporteur : François LOPEZ, Vice-Président

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 dépenses projet : « frais de personnel » dépenses projet : « frais de communication » recettes projet : « subvention »	Montant de l'opération : A prévoir au PPIF 2016-2018 : Dépenses : <ul style="list-style-type: none">• Projet « Personnel » : 90 K€/an• Projet « Communication » : enveloppe A prévoir au PPIF 2016-2019 Recettes sur projet « subvention » : <ul style="list-style-type: none">• Pour 2016 : 21 €/an• Pour 2017 et 2018 : 72 K€• Pour 2019 : 51 K€ N.B : la part d'aide relative à la communication sera fonction de la nature de la dépense et de son taux de soutien.

Résumé :

Les sites susceptibles d'être accompagnés, l'extension des consignes de tri des emballages à venir très prochainement, justifient de pouvoir prolonger le dispositif d'accompagnement à la gestion des déchets en habitat collectif pour ancrer les principes du tri, de la redevance incitative ...chez les usagers. Pour financer ce programme, il est opportun de déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME.

I. Contexte

Parallèlement à la mise en place de la redevance incitative lancée en 2012, le Grand Besançon a souhaité mettre en place une équipe d'accompagnement pour les usagers logeant en habitat collectif. Les spécificités liées à l'habitat collectif justifient un accompagnement adapté pour sensibiliser les habitants à la redevance incitative, au tri, à la maîtrise de leur facture.

Ce dispositif a pour objectif de diminuer les productions de déchets, augmenter le réemploi et le recyclage et diminuer l'incinération et le stockage, au travers des actions suivantes et en partenariat avec les bailleurs sociaux :

- choix des sites suivis validé avec le logeur,
- diagnostic global de chaque site: étude du fonctionnement de la gestion des déchets et analyse quantitative de la production de déchets,
- propositions d'actions aux logeurs : optimisation de la dotation en bacs, implantation de conteneurs à verre, textile, sensibilisation des habitants, opération « engagement »,
- réorganisation technique /amélioration de l'entreposage des bacs dans les locaux, et durant le temps de collecte, mise à jour de la signalétique sur les bacs et dans les locaux, analyse du contenu du bac...,
- actions de sensibilisation à la propreté et au cadre de vie – redevance incitative, gestes de tri, de prévention...

II. Dispositif et résultats

Ce programme dispose des moyens suivants :

- 1 coordinateur,
- 4 conseillers dont les contrats prennent fin en décembre 2015. Ces agents travaillent en liens étroits avec les bailleurs sociaux SAIEMB, NEOLIA, Habitat 25, Grand Besançon Habitat, et le SYBERT,
- 1 emploi d'avenir embauché au printemps 2015 pour renforcer l'équipe. Ce poste est financé par les aides de l'Etat et les bailleurs sociaux,
- 200 000 € par an sont nécessaires au bon fonctionnement du dispositif « habitat collectif ». 50 % sont pris en charge par les fonds européens Life +. Ce soutien financier s'éteint en fin d'année 2015.

Les résultats de ce dispositif sont très probants :

- **183 sites suivis, 18 289 habitants concernés,**
- **10 % déchets résiduels en moins (sites suivis 1 an),**
- **10 % tri supplémentaire (sites suivis 1 an),**
- facture maîtrisée,
- 367 interventions : porte-à-porte, pied d'immeuble, fêtes de quartier...
- 8 626 habitants sensibilisés,
- 5 702 mémo tri, 2 675 demandes de formulaires « accès en déchèterie »...

Le bilan révèle aussi :

- des résultats de réduction des déchets en habitat collectif plus lents à obtenir qu'en habitat pavillonnaire,
- des marges de progression sur le captage emballages recyclables, du verre... le taux de remplissage bacs présentés et les gestes de prévention, compostage,
- les 4 grands bailleurs sociaux soulignent les gains de l'accompagnement : cette démarche permet de contenir les charges liées aux déchets, d'améliorer le cadre de vie des habitants, de les familiariser avec les consignes de tri et la redevance incitative, d'entretenir des liens avec le service public de gestion des déchets.

III. Enjeux

Le nombre de sites susceptibles d'être accompagnés, l'extension des consignes de tri des emballages à venir très prochainement, et l'ampleur de la tâche restante, justifient de pouvoir prolonger le dispositif pour ancrer les principes de la gestion des déchets, du tri et de la redevance incitative chez les usagers de l'habitat collectif.

IV. Propositions

La concertation organisée via des comités de pilotage portés dans le cadre de l'ANRU, en présence de tous les bailleurs sociaux, de l'Union social de l'habitat, de la Politique de la Ville et de la Direction Gestion des Déchets, a conduit à réaffirmer les objectifs initiaux.

Mais ces échanges ont également mis en évidence l'impact de la gestion des déchets sur la qualité de vie des quartiers prioritaires : hygiène, propreté mais également sécurité en raison des incendies de bacs...

Il est donc proposé d'intégrer cette dimension dans la méthodologie du nouveau dispositif. En d'autres termes, il s'agit d'intégrer le « pied d'immeuble » dans le diagnostic et les préconisations d'amélioration des sites suivis.

Le cœur du dispositif réside toujours dans la mobilisation d'une équipe de conseillers chargés de la communication de proximité et des diagnostics/préconisations des sites suivis. Cette équipe sera composée d'agents titulaires (redéploiement interne sans création de poste) et complétée par 3 agents en CDD financés par l'ADEME.

En effet, l'ADEME peut apporter son soutien financier via le programme relais d'aide au changement de comportement.

Cette participation financière pluriannuelle de 3 ans (renouvelable 1 fois) vise à soutenir des opérations destinées à faire évoluer les mentalités et comportements en matière environnementale.

La subvention de l'ADEME peut atteindre 24 000 € par an par ETP des conseillers.

Par ailleurs, un crédit de 20 000 € est attribué pour soutenir les efforts de communication.

Aussi, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME pour le soutien financier de 3 postes de conseiller et des actions de communication.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prolongation du dispositif - expérimenté dans le cadre du projet LIFE+ - d'accompagnement de la RI en habitat collectif pour l'aide au changement de comportement,
- se prononce favorablement sur la sollicitation d'une subvention auprès de l'ADEME,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la demande et au versement de la subvention de l'ADEME.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

